

# 2018 Tombola de L'Huma 33

## RÈGLEMENT OFFICIEL

### ARTICLE I

La fédération de la Gironde du Parti communiste français, association loi 1901 à but non lucratif, identifiée par le N° SIRET 781 848 742 00024 et ayant son siège au 15/17 rue Furtado - 33800 Bordeaux organise sur l'ensemble du territoire français, y compris les DOM-TOM, la Tombola de l'Huma 33 du 8 mars 2018 au 20 mai 2018 à 12h. Cette opération est ouverte à toutes personnes âgées de dix-huit ans révolus au 8 mars 2018 et résidant sur le territoire français, à l'exception des membres de l'exécutif départemental de la fédération de la Gironde du Parti communiste français et de toute personne ayant participé directement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu. Elle s'accompagne d'un grand tirage au sort.

### ARTICLE II

L'objectif de cette tombola est de contribuer à la tenue de la Fête de l'Humanité Gironde, principal festival populaire non subventionné, mais aussi de faire vivre le spectacle vivant en Gironde.

### ARTICLE III

La tombola de l'Huma 33 est matérialisée par la diffusion de 3 500 (trois mille cinq cents) carnets comprenant chacun 5 (cinq) billets de participation. Chacun des billets est composé de trois parties, à savoir :

- un ticket de tombola numéroté et détachable d'une part ;
- une souche portant la même numérotation que le ticket, permettant de participer au tirage au sort ;
- un feuillet en fin de carnet appelé Pré-vente, réservé aux personnes achetant 5 tickets. Ce feuillet donne un droit d'entrée pour la Fête de l'Huma Gironde 2018.

### ARTICLE IV

Pour participer, il suffit au public :

- de se procurer un ticket auprès d'un des distributeurs agréés, à savoir :  
la fédération de la Gironde du Parti communiste français, ses sections, cellules et militants ;
- de faire remplir intégralement la souche afférente à ce ticket par ladite ou ledit distributeur qui la conserve.

Ne pourront participer au grand jeu que les souches dont les demandes de renseignements seront dûment et lisiblement remplies, permettant l'identification sans contestation du participant, à savoir : nom, prénom, adresse complète, code postal et ville, adresse mail ou téléphone. Les gagnants de la tombola de l'Huma 33 seront désignés par tirage au sort, dans les conditions décrites à l'article V du présent règlement, parmi les participants ayant ainsi opéré. Les lots seront tirés au sort de façon décroissante, soit en commençant par le tirage du plus gros lot.

### ARTICLE V

La tombola est dotée des lots suivants destinés aux gagnants du tirage pour une valeur totale de 3 307 (trois mille trois cent sept) euros :

**1 télévision grand écran** d'une valeur de 300 euros ; \*

**1 tablette tactile**

«sans logiciel» d'une valeur de 200 euros ; \*

**5 coffrets « week-end Wonderbox »**

d'une valeur unitaire de 70 euros ;

**1 pass pour les 41<sup>e</sup> Hestejada de las arts** (Uzeste Musical) du 10 au 18 août d'une valeur de 180 euros ;

**3 assortiments boîte métal de 20 madeleine Jeannette** d'une valeur unitaire de 23 euros ;

**3 coffrets Fraliberthé pack La Sociale**

d'une valeur unitaire de 26 euros ;

**5 coffrets de lutte : madeleines Jeannette et Thé 1336**

d'une valeur unitaire de 16 euros ;

**2 abonnements annuels à la revue Progressistes**

d'une valeur unitaire de 25 euros ;

**2 abonnements annuels à la revue Cause Commune**

d'une valeur unitaire de 46 euros ;

**20 abonnements annuels** à l'hebdomadaire *les Nouvelles de Bordeaux et du Sud-ouest* d'une valeur unitaire de 25 euros ;

**20 abonnements annuels** à *l'Ormée* d'une valeur unitaire de 15 euros ;

**20 billets d'entrée pour la Fête de l'Humanité Paris 2018**

d'une valeur unitaire de 24 euros

**2 places pour un spectacle au Krakatoa**

d'une valeur unitaire de 30 euros ;

**5 lots de 2 places pour un spectacle à l'Accordeur**

d'une valeur unitaire de 20 euros ;

**1 pass pour deux personnes l'Échappée Belle**

de Blanquefort d'une valeur de 34 euros ;

**1 visite guidée « Bordeaux Nègre » par l'association Mémoires et partages** pour 2 personnes d'une valeur de 20 euros ;

**1 repas pour deux adultes au restaurant La Morlache**

**de la Fête de la morue** d'une valeur de 36 euros ;

**1 repas pour deux adultes à la Fête de la ruralité**

d'une valeur de 26 euros ;

**1 repas pour deux adultes à la Fête de Lamothe Montravel**

d'une valeur de 30 euros ;

**1 coffret de dégustation de 6 bières de la brasserie Azimut**

d'une valeur de 21 euros ; \*\*

**1 magnum Château Micalet 2012, Haut Médoc**

d'une valeur de 20 euros ; \*\*

**1 lot de 2 BD éditées par Akileos, Giant Days tome 1 et Renato Jones : les Un % tome 1** d'une valeur de 27 euros ;

**5 lots de 2 places au cinéma Utopia**

d'une valeur unitaire de 14 euros ;

**2 lots de livres surprise par la Zone du dehors**

d'une valeur unitaire de 20 euros ;

**2 livres Un communiste dans sa ville**

d'une valeur unitaire de 20 euros ;

**3 livres Sans domicile fisc**

d'une valeur unitaire de 18 euros ;

**3 livres Mes printemps de barbelés**

d'une valeur unitaire de 10 euros ;

Tous les lots, feront l'objet d'un tirage au sort le dimanche 20 mai 2018 à 15h sur la Fête de l'Humanité gironde - Chemin de la Caminasse - 33140 Villenave d'Ornon. La présence des participants à la tombola n'est pas obligatoire lors du tirage au sort.

\* Le certificat de garantie vendeur sera remis au gagnant. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnement ou en cas de problème lié à la garantie (prise en charge, temps d'attente, pièces non réparables, etc.).

\*\* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

#### **ARTICLE VI**

La durée du jeu s'entend du 8 mars 2018 au dimanche 20 mai 2018 à 12h. La tombola fait l'objet d'une autorisation délivrée par la Mairie de Bordeaux.

#### **ARTICLE VII**

Les distributeurs agréés cités à l'article IV du présent règlement achemineront les souches remplies de tous les participants soit au siège de la fédération de gironde du Parti communiste Français avant le 18 mai 2018 - 17h, soit les remettront en main propre sur le site de la Fête de l'Humanité gironde - Chemin de Caminasse - 33140 Villenave d'Ornon, au plus tard le 20 mai 2018 à 12h.

#### **ARTICLE VIII**

La liste des gagnants désignés par le tirage au sort sera publiée sur la page Facebook de la Fête de l'Humanité Gironde : *Fête De l'Humanité Gironde*. Par ailleurs chaque gagnant sera prévenu individuellement par la fédération de la Gironde du Parti communiste français ou l'une de ses sections locales. Tout gagnant, pour retirer son lot, devra produire le ticket correspondant à la souche gagnante tirée au sort. L'identification est permise par la numérotation figurant à l'identique sur l'un et sur l'autre. Un participant gagnant devra, pour bénéficier de son lot, fournir une pièce d'identité déclinant des renseignements d'état civil identiques à ceux de la souche tirée au sort.

En cas de présence lors du tirage, les gagnants pourront récupérer leur lot, sinon ils devront les retirer et réclamer au siège de la fédération de la Gironde du PCF -15/17 rue Furtado à Bordeaux - dans les deux mois suivant le tirage au sort soit au plus tard le 20 juillet 2018. Les lots, à titre exceptionnel, pourront être envoyés par la Poste, le coût sera à la charge du gagnant.

#### **ARTICLE IX**

Les lots ne pourront pas être échangés sous quelque forme que ce soit, y compris par leur valeur en espèces. Si un lot venait à être refusé par un gagnant, ce lot serait remis en jeu lors d'une prochaine tombola, tout comme les lots non réclamés au 21 juillet 2018.

#### **ARTICLE X**

Les gagnants autorisent l'organisation à utiliser leurs noms, prénoms, ville de résidence et leurs photographies lors de toute opération publique promotionnelle liée à ce tirage et à la tombola de l'Huma 33, sans que cette utilisation puisse ouvrir à d'autres droits que le prix à gagner.

Les participants sont avisés de l'utilisation des données pour publication sur la page Facebook. La participation à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière des conditions d'utilisation de ce réseau social (<https://fr-fr.facebook.com/policies>).

#### **ARTICLE XI**

La fédération de la Gironde du Parti communiste français se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier, d'annuler tout ou partie de la tombola de l'Huma 33 à tout moment, si des circonstances indépendantes de sa volonté ou un cas de force majeure l'exigent. Elle se réserve le droit de trancher souverainement toute difficulté d'interprétation ou d'ap-

plication du présent règlement qui est déposé chez Maître Guillaume Wlostowicer, 25 rue Carnot 33490 Saint Macaire. Toute modification du règlement sera également déposée chez Maître Guillaume Wlostowicer et applicable à compter de cette date.

#### **ARTICLE XII**

Le règlement peut être obtenu sur simple demande écrite à la Fête de l'Humanité Gironde, 15/17 rue Furtado - 33800 Bordeaux dès le début de la tombola et dans les quatre mois suivant le tirage au sort soit au plus tard le 20 septembre 2018. Il est également déposé avec un exemple vierge de bulletin de participation chez Maître Guillaume Wlostowicer, 25 rue Carnot 33490 Saint Macaire. Les timbres pour demande de règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités de la Tombola de l'Huma, à l'interprétation du règlement, au tirage au sort ayant désigné les gagnants.

#### **ARTICLE XIII**

Les renseignements fournis par la participation (nom, prénom, adresse) peuvent figurer sur un fichier informatique. Il est possible de demander à ne pas y être inscrit, d'en être retiré ou d'y avoir accès à tout moment, ceci conformément à la loi « Informatique et Libertés ».

#### **ARTICLE XIV**

La participation à la Tombola de l'Huma implique l'acceptation sans réserve, premièrement, du présent règlement en toutes ses stipulations, deuxièmement, des règles déontologiques en vigueur sur Internet (netiquette, charte de bonne conduite, etc.) ainsi que, troisièmement, des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux jeux et loteries en vigueur. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la proclamation des résultats.

La fédération de la Gironde du Parti communiste français ne saurait être tenue pour responsable en cas de modification par l'organisateur pour quelque cause que ce soit des conditions de déroulement du séjour gagné, du week-end choisi par les gagnants et, plus généralement, en cas de modification de quelque nature qu'elle soit. La fédération de la Gironde du PCF ne saurait être tenue pour responsable en cas d'annulation du séjour gagné ou choisi et son remplacement par un autre similaire. La fédération de la Gironde du PCF ne saurait être tenue pour responsable en cas de problème de quelque nature que ce soit qui surviendrait pendant le déroulement du séjour. Aussi tout litige né à l'occasion d'un séjour gagné sera réglé par l'organisateur dudit séjour selon les conditions générales applicables par cet organisateur. La fédération de la Gironde du PCF ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement de l'organisateur.

La fédération de la Gironde du PCF ne saurait être tenue pour responsable en cas de problème de quelque nature que ce soit rencontré à l'occasion de l'ouverture d'un lot telle la qualité ou la détérioration naturelle d'un produit. La fédération de la Gironde du PCF ne saurait être tenue pour responsable en cas de dépassement de la date limite d'utilisation des lots (notamment les coffrets). La fédération de la Gironde du PCF ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque événement extérieur à elle empêchant le gagnant de profiter pleinement de son lot.

Fait à bordeaux, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Sophie Elorri, Trésorière départementale

Parti communiste français - Fédération de la Gironde